

Avec les attentats des 7-8-9 janvier, c'est un début d'année tragique pour le peuple de France. Comment dire mieux que cet extrait de l'article d'Edwy Plenel* « trois jours de crime contre un journal, d'exécution de policiers, de meurtre contre des juifs, d'assassinat du droit de vivre, de penser et de s'exprimer en sécurité, dans la diversité de nos opinions et de nos origines, de nos convictions et de nos croyances.....ceux qui ont été tués par les trois terroristes sont l'image même de notre pays : divers et pluriel, multiculturel et multiconfessionnel, fait de proche et de lointain... » Nous qui avons été enseignants, nous le connaissons bien ce pays car c'est celui de nos établissements scolaires publics et laïcs où depuis plus d'un siècle on s'emploie à faire vivre les valeurs de liberté, égalité, fraternité. La violence des événements a eu pour effet de rassembler le 11 janvier plusieurs millions de citoyens dans des manifestations inégalées dans toute la France ; la FSU avec les autres organisations syndicales unies, a participé à ce grand mouvement citoyen et républicain où chacun est venu exprimer son émotion et son indignation. C'est la réponse immédiate donnée par des millions de citoyens qui ont exprimé leur refus de l'antisémitisme, du racisme et de la xénophobie et leur attachement profond aux valeurs qui fondent notre démocratie : liberté - et particulièrement la liberté d'expression - égalité, fraternité, laïcité.

Ces événements obligent à se tourner vers les fractures de notre société et à re-poser clairement les questions qui n'ont pas été résolues. Il est urgent de chercher à comprendre ce qui a conduit à cette situation et de réfléchir à ce qu'il convient de faire pour y remédier. Il faut sonder les plaies pour guérir le mal, comme le disait Victor Hugo il y a bien longtemps. Défendre et conforter la démocratie est une tâche complexe qui ne peut s'appuyer sur des analyses simplificatrices qui conduisent à des postures dangereuses et liberticides. Il est impératif de rejeter tout propos d'amalgame de refuser toute recherche de bouc-émissaire. Combattre le terrorisme comme toute

idéologie fascisante, impose de se poser toutes les questions de fond sur ce qui compose son traditionnel terreau, à savoir, les conditions de vie difficiles, les inégalités et les injustices sociales. Et la lutte contre cela passe entre autres par plus de services publics et particulièrement plus d'éducation avec une laïcité revivifiée. Le constat sur la situation économique et sociale que l'on a pris l'habitude d'attribuer à la crise économique en particulier, avec le creusement des inégalités, et aussi les choix de politique d'austérité peuvent donner des explications, mais pas toutes les clés pour changer la donne. Cependant le nombre de chômeurs continue d'augmenter et le pouvoir d'achat de baisser.

Ces événements tragiques ont montré la nécessité pour l'école de faire vivre les valeurs de laïcité, de tolérance, de respect au quotidien. Il est nécessaire que le gouvernement confirme sa priorité à l'éducation et doit lui donner les moyens de lutter contre l'échec scolaire. Les conditions de travail se détériorent, les personnels ont besoin d'être reconnus dans leurs missions, cela nécessite un rattrapage des pertes de salaires, une véritable formation professionnelle initiale et continue de qualité. Pour ces raisons nous appelons les retraités à participer au rassemblement lors de la grève des actifs le 3 Février.

La question des retraites est à nouveau dans les débats, d'une part parce que le chômage massif et la faiblesse des salaires ne permettent pas de couvrir les besoins de financement, d'autre part parce que les rapports prévus par la loi de 2014 vont être remis. Il est nécessaire de conduire le débat à nouveau sur les objectifs retenus pour contrer les régressions qui ne feraient qu'accroître les inégalités, tout en ouvrant des perspectives aux assurances privées. De plus nous continuons à nous opposer au gel des pensions d'une part par une lettre adressée aux parlementaires et d'autre part en préparant une action au mois d'avril.

Robert Jacquin

*Médiapart :Edwy Plenel 20-01-15

Sorties

Conférences

Rencontres

Mardi 10 février
<p>Musée Rodin</p> <p>RV 14h15 Accueil 79 rue de Varenne M° Varennes</p> <p><i>Visite guidée par notre camarade Roland Lescale</i></p> <p>Exposition « le laboratoire de la création » et les sculptures de l'hôtel Biron</p> <p>Inscription</p> <p>Roland LESCALE 06.31.39.69.58 <i>r.lescale@gmail.com</i></p> <p>Claude SMADJA 06 12 53 24 08 <i>claudesmadja@club-internet.fr</i></p>
Vendredi 10 avril
<p>Bords de Marne et Musée de l'hôpital de Ville-Evrard</p> <p>RV 11h Entrée principale du RER Neuilly-Plaisance</p> <p>RER A, 15 mn de Nation</p> <p><i>Organisé par notre camarade Martine Gèze</i></p> <p>Matin : Balade-découverte de 3km en longeant la Marne; les activités anciennes et actuelles, de l'exploitation du plâtre à l'usine des eaux.</p> <p>Déjeuner dans un restaurant des bords de Marne (15€)</p> <p>Après-midi : Musée de la psychiatrie à Ville-Evrard : asile-maison de santé créé sous l'impulsion du Baron Hausmann, domaine qui reste aujourd'hui à l'écart de l'urbanisation, un témoin rare d'un paysage paisible où on soignait les «insensés» en communion avec la nature (8€)</p> <p>Inscription</p> <p>Martine GÉZE 01.43.24.31.77 <i>Martine.geze@voila.fr</i></p> <p>Claude SMADJA 06 12 53 24 08 <i>claudesmadja@club-internet.fr</i></p>

Jeudi 19 mars
<p>Balade dans le nord du 14ème</p> <p>RV 9h45 Entrée des Catacombes 1 av. du Colonel Rol Tanguy M° Denfert</p> <p><i>Organisé par Jean-louis Lacaze et Dominique Thoirain.</i></p> <p>Matin : Visite des catacombes, Parcours de 2km (130 marches à descendre, 83 à monter). (8€). groupe limité à 20 personnes)</p> <p>Repas au restaurant « les jardins Contini » 49 av du Gal Leclerc. Formule à 11,50€</p> <p>Après-midi : RV 14h devant la gare RER de Denfert.</p> <p>Circuit dans le cimetière Montparnasse. Le jardin atlantique et le musée Jean Moulin (entrée gratuite)</p> <p>Inscription</p> <p>Jean-Louis LACAZE: 06.43.50.15.07 <i>jllacaze@orange.fr</i></p> <p>Claude SMADJA 06 12 53 24 08 <i>claudesmadja@club-internet.fr</i></p>
Lundi 11 mai
<p>Anniversaire de la création du CERN 14h</p> <p>Conférence par Gilles Cohen Tanoudji</p> <p>S4 46 avenue d'Ivry M° Pte d'Ivry ou olympiades</p> <p>Salle du Secrétariat 2^{ème} étage</p>
19, 20, 21 mai
<p>Balade en Normandie</p> <p>Encore quelques places</p> <p>Détails et inscription</p> <p>Annette KRAKOWSKI 01 44 24 20 24 <i>35 rue Esquirol Paris 13°</i></p> <p><i>site du S1-Retraites : http://www.paris.snes.edu/s1retraites/</i></p>

Projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement

Comment faire de l'allongement de l'espérance de vie une conquête profitable à tous, notamment aux 8% des 16 millions de retraités et personnes âgées qui sont en perte d'autonomie ?

Le projet de loi - adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 17 septembre dernier - tente de fixer les choix de société à opérer dans ce but. Il développe 3 lignes d'action :

— **l'accompagnement** avec notamment la revalorisation de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) à domicile, de 19%, 23% et 30% selon le degré de

dépendance, soit 375 millions d'€ ; un droit au répit pour les 4,3 millions d'aidants familiaux (c'est à dire 80% de l'aide), grâce à l'hébergement ou la prise en charge à domicile temporaires de la personne âgée dépendante, soit 78 millions d'€ ; la lutte contre toute discrimination ou abus liés à l'âge,

— les actions de **prévention** pour repérer et combattre les facteurs de risque que sont avant tout les inégalités sociales et de santé aggravées par l'âge, en facilitant l'accès aux nouvelles technologies, ou l'engagement dans la vie associative pour lutter contre l'isolement des « âgés » (sic), soit 185 millions d'€,

—*l'adaptation* des politiques publiques en matière de logement (adapter 80 000 logements privés d'ici 2017 et moderniser les « résidences autonomie »), de transports, d'urbanisation, soit 84 millions d'€.

Le projet se termine par un chapitre sur *la « gouvernance »*.

Ces mesures constituent des avancées, mais le projet, centré sur l'aide à domicile et son financement par la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie : 0,3% pour les retraités imposables, depuis 2013), répond très mal aux enjeux et aux intentions annoncées.

1. D'une part, les 682 millions d'euros de la CASA (en 2015) sont insuffisants face aux besoins des personnes âgées dépendantes et de leurs familles qui se chiffrent à 4-5 milliards d'euros, dont - estimation de 2010 - 2,2 milliards pour la prise en charge de l'accueil en EHPAD (reportée au moins jusqu'en 2016 et ce dans le cadre, peu rassurant, d'une refondation de la protection sociale). La CASA ne pourra donc qu'augmenter.

D'autre part, ce choix de financement par la CASA, s'ajoute au gel des pensions et aux diverses mesures fiscales régressives (*d'ailleurs, pourquoi les retraités n'ont-ils pas droit au crédit d'impôt lorsque 50% des dépenses d'aide à domicile dépassent le montant de l'impôt, comme c'est le cas pour les salariés et les chômeurs ?*)

De plus, sa gestion par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), créée en 2004, maintient cette prise en charge hors de la Sécurité Sociale et remet en cause la solidarité intergénérationnelle de notre protection sociale. Or la perte d'autonomie peut résulter d'un accident, de maladie ou du vieillissement et concerner donc tous les âges de la vie, et seule l'Assurance Maladie répond aux besoins d'aide et de soins de la naissance à la fin de vie. En 2014, d'ailleurs, c'est bien la CNAM qui a financé 81,3% de l'aide aux handicapés et personnes âgées dépendantes.

2. Loin de prévoir une formation sanctionnée par un diplôme, assurant qualification, statut et rémunération correspondants aux personnels de l'aide à domicile, la loi se contente de revaloriser les plus bas salaires de l'aide à domicile et les frais de déplacement (2,5 millions d'euros) et d'annoncer, sans précision de date, le lancement d'un plan très

flou des métiers de l'autonomie, genre « emplois d'avenir » qui maintient la précarité.

3. Il y a certes allongement de l'espérance de vie, mais elle est très inégale selon les catégories socio - professionnelles et les dernières études montrent que la durée de vie en bonne santé baisse. Alors comment stopper cette baisse et organiser la prévention, si la médecine de proximité recule et si les déserts médicaux progressent ?

4. Un « **Haut Conseil des Âges de la vie** » intégrant le CNRPA (Comité National des Retraités et Personnes Âgées) est institué auprès du Premier ministre et les capacités d'action de la CNSA sont renforcées. Les retraités et les personnes âgées sont représentés dans ce Haut Conseil - le texte parle d'ailleurs moins des retraités que des « personnes âgées » et des « âgés » (et l'« âge » est défini à partir de 60 ans, même si, réforme des retraites oblige, on est encore salarié ou chômeur !).

Il n'en est pas de même dans les instances créées au niveau départemental, présidées toutes deux par le président du Conseil Général, qu'il s'agisse du **CDCA** ou de la **Conférence des Financeurs**.

Le **CDCA** (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) remplace le CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées) et le CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées).

La **Conférence des Financeurs** est chargée d'établir pour le territoire départemental un programme coordonné des financements des actions individuelles et collectives de prévention en complément des prestations légales ou réglementaires.

Nous sommes très loin de la revendication du SNES d'un financement solidaire dans le cadre de la Sécurité Sociale et de la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre du service public. Si nous n'y prenons garde, cette loi risque, illusion d'optique, de contribuer – comme l'ANI avec la complémentaire santé obligatoire - à la casse de notre système de protection sociale, suivant en cela les recommandations du Livre blanc 2012 de la Commission Européenne.

Sénateurs et députés, espérons-le, (re)débattront bientôt de ce projet de loi. C'est donc maintenant qu'il faut intervenir avec nos partenaires syndicaux et nous faire entendre !

Calendrier

Contre le projet de loi Macron

Lundi 26 janvier
Manifestation
régionale unitaire
13H00 Bd Haussman

**Grève et manifestation
SNES FSU
Mardi 3 février**

**Musée Rodin
Mardi 10 février**

**Balade dans le nord
du 14ème
Jeudi 19 mars**

**Bords de Marne
et Musée de l'hôpital
de Ville-Evrard
Vendredi 10 avril**

**Anniversaire de la
création du CERN
Lundi 11 mai**

**Balade en Normandie
19, 20, 21 mai**

Pour vous tenir
informés de l'actualité
syndicale parisienne,
consultez
régulièrement le site :
**[http://www.paris.sn
es.edu/s1retraites/](http://www.paris.sn
es.edu/s1retraites/)**

Quel avenir pour la MGEN Mutualité ou assurance ?

L'année 2015 promet d'être décisive pour la MGEN puisque « de nouvelles formules de santé et prévoyance seront 'proposées' lors des Assises et Assemblées Générales de 2015 » permettant « d'augmenter certains niveaux de prévention (orthodontie, optique) ou encore d'envisager une prise en charge raisonnée (sic) de certains dépassements d'honoraires ». Cela impliquera plusieurs niveaux de cotisation. Le système présenté à l'AG parisienne de 2014 comprenait outre l'offre d'entrée concernant les jeunes 3 niveaux de prestations :

1. besoins essentiels + dépassements d'honoraires
2. besoins essentiels + optique + dentaire
3. besoins essentiels + optique + dentaire + dépassements d'honoraires

Le but est de passer « d'un choix égalitaire à un choix équitable » et, comme le déclare Thierry Beudet de « refonder l'offre en profondeur en reconnaissant pleinement le droit d'avoir des besoins et donc des services différents » (et peut-être aussi des moyens financiers différents...).

Ce système rapprocherait encore plus la MGEN d'un modèle assurantiel. Sans doute certains mutualistes pourraient-ils être séduits. Mais l'importance d'une telle innovation, qui remet en cause le principe de la mutualité, aurait imposé que les membres de la MGEN soient consultés démocratiquement.

Sera-ce le cas ? On peut en douter.

Il est question de « proposer (ces réformes) à des Assemblées Générales ou à des Assises ». Dans ce dernier cas, la décision (?) reviendrait à des délégués des comités de section, or l'élection des membres de ces comités n'a rien de démocratique puisque nous ne connaissons d'eux que leur âge et leur statut. Nous avons demandé l'an dernier à l'AG que les candidats au Comité de section présentent « les raisons de leur candidature et les objectifs qu'ils assignent à la MGEN ». Cette motion avait été adoptée à la majorité, mais « Trait d'Union » l'a totalement ignorée, comme d'ailleurs l'ensemble des motions votées par l'AG.

Que nous reste-t-il à faire pour obtenir une consultation démocratique ?

- interpeller le Président de la MGEN
- intervenir au niveau de la Section de Paris, auprès du président et des délégués de section qui doivent « recueillir l'expression locale des adhérents, organiser des débats mutualistes » qu'il faudrait ouvrir à tous les mutualistes
- enfin, impérativement venir à l'AG de 2015.

Françoise Genty, Michele Duma

Une baisse d'impôt qui ne bénéficiera pas aux plus modestes et fragilisera un peu plus l'impôt sur le revenu

Le gouvernement a décidé pour le budget 2015 de supprimer la 1^{ère} tranche de l'impôt sur le revenu ; celle taxée à 5,5%.

En 2014 la situation était la suivante : taux pour les revenus par part inférieurs à 6011€ : 0% ;
pour les revenus compris entre 6011 et 11991€ : 5,5% ;
pour ceux compris entre 11991 et 26631€ : 14%

En 2015 nous aurons un taux de 0% pour les revenus par part inférieurs à 9690 et un taux de 14% pour les revenus compris entre 9681 et 26764. L'abaissement du seuil de la tranche 14% de 11991 à 9690 permet d'éviter que la suppression de la 1^{ère} tranche bénéficie aussi aux plus hauts revenus.

Concrètement :

- Revenus inférieurs à 6011€ aucun changement ; pas d'impôt en 2014 et pas en 2015
- Revenus compris entre 6011 et 9680€ : étaient imposés à 5,5% au-dessus de 6011€ ; sont désormais exonérés (gain maximal : 202€)
- Revenus compris entre 9680 et 11991€ : étaient imposés à 5,5% au-dessus de 6011€ ; sont désormais imposés à 14% au-dessus de 9690€. Sont gagnants dans tous les cas mais l'économie d'impôt se réduit progressivement pour atteindre 74€ pour un revenu de 11991€
- Pour les revenus supérieurs à 11991€ il n'y a aucun changement.

Pour éviter les effets de seuil la décote passe à 1135€ pour une personne seule et 1870€ pour un couple. Ainsi, par exemple, une personne seule qui doit acquitter un impôt de 1000€ bénéficiera d'une réduction de 1135-1000 soit 135 et ne paiera que 865€.

Payer l'impôt est un acte citoyen

La suppression de la 1^{ère} tranche devrait bénéficier à 6 millions de ménages qui verront leur impôt diminuer ou deviendront non imposables. Elle coûtera à l'Etat 3,2 Milliards d'Euros.

Le 1^{er} inconvénient de cette mesure est qu'elle ne bénéficiera pas aux plus défavorisés qui étaient déjà non imposables et le demeureront. Ils représentaient 51,5% des foyers en 2014.

Le 2^{ème} inconvénient de cette mesure est qu'elle va fragiliser encore plus l'impôt sur le revenu qui est le seul véritable impôt progressif en France. Celui-ci ne représente plus que 2,8% du PIB (17% des prélèvements fiscaux) contre 5% dans les années 80. Et ce sont les plus favorisés qui ont été les bénéficiaires essentiels de cette évolution. C'est donc un nouveau coup qui est porté à la progressivité, et donc à la justice du système fiscal français. De plus, pour renforcer le consentement à l'impôt mieux vaut que le plus grand nombre de personnes l'acquittent.

Payer l'impôt est un acte citoyen, ce que beaucoup de français ont aujourd'hui oublié.

Gilbert Ricard